



DOMINIQUE
VOYNET

DÉPUTÉE
DU DOUBS

MEMBRE
DU GROUPE
ÉCOLOGISTE ET
SOCIAL

Monsieur Rémi Bastille
Préfet du Doubs
8b rue Charles Nodier
25035 Besançon Cedex

Besançon, le 26 novembre 2024

Monsieur le Préfet,

Objet : *Poursuite du projet d'Arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APPHN) dans le Doubs*

Suite à la sollicitation d'associations environnementales, j'ai attiré l'attention de Mme la Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques sur le projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APPHN) visant à préserver les affleurements rocheux dans le département du Doubs.

J'ai pris connaissance du travail conduit par vos services avec le monde agricole et les associations de protection de l'environnement dont le CEN et le CBN-ORI de Franche-Comté, travail qui a permis d'avancer sur le projet d'arrêté qui a été retenu dans le Plan d'action territorial 2022-2024, cadre de la Stratégie nationale des aires protégées.

Cependant, nous avons été informés que les mobilisations agricoles et les contraintes budgétaires pourraient mettre en péril la poursuite des travaux d'inventaire, indispensables à la finalisation de ce projet. Les annonces récentes laissent en effet craindre qu'aucun financement ne soit débloqué en 2025.

J'ai donc demandé à Mme la ministre quelles mesures elle entend prendre pour garantir que ce projet essentiel à la préservation des affleurements rocheux et de leur biodiversité puisse être mené à son terme, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Stratégie nationale des aires protégées.

Confiante dans votre engagement sur ce sujet d'importance pour nos territoires, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Dominique Voinet